



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

ID : 081-218101632-20230412-2023_DEL29-DE



Séance du 12 AVRIL 2023

2023/02/16

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers
Municipaux

EN EXERCICE	:	33
PRESENTS	:	22
REPRESENTES	:	11
ABSENT	:	00
VOTANTS	:	33

Date de Convocation : 05 Avril 2023

Date d’Affichage : 05 Avril 2023

Secrétaire de Séance : Michel BERBESSOU

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, IOUALALEN Valentin, ESTRABAUD Guy.

Etaient absents représentés :

ALBERT Corine par Agnès MAUREL
ROQUES Christine par Laurent MONNIER
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par Karine LOUP
CHABBERT Cécile par Janine BARENS
ASSÉMAT Clothilde par André AMALRIC
CAUQUIL Fabrice par Wilfried PÉNÉLA
MARTY-MARINONE Evelyne par Séverine ARMERO
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL
CARAGUEL Fabienne par Françoise ROUQUETTE
BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT
CÈNES Frédéric par Olivier FABRE

OBJET : Vente d’un immeuble mitoyen 17 rue du Moulin à M. CARON et Mme PINEAU

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la Ville est propriétaire d’un immeuble situé 17 rue du Moulin, cadastré AH n°381 d’une superficie de 55 m² d’emprise au sol ;

CONSIDERANT qu'un porteur de projet 15 rue du Moulin, s'est manifesté pour acquérir cet immeuble, afin de transformer les deux immeubles en un seul ensemble immobilier locatif pour une surface développée d'environ 130m² sur 3 niveaux ;

CONSIDERANT qu'après visite de cet immeuble, les services de la Ville ont pu constater l'état vétuste de l'ensemble, de même que les murs donnant sur la cour arrière bordés de plaques en ciment amiantées et que des fuites ont été constatées ;

CONSIDERANT qu'au vu de l'avis du domaine en date du 15 Mars 2023, une cession pourrait intervenir au prix de 8 000€ ;

CONSIDERANT que M. CARON et Mme PINEAU ont donné leur accord par courrier sur le prix de vente proposé ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la réunion de la commission « Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement » du 5 Avril 2023 ;

DÉCIDE, après en avoir délibéré :

1°) d'autoriser la vente, au profit de M. CARON et Mme PINEAU ou de toute autre personne physique ou morale qu'il se substituerait, de l'immeuble situé 17 rue du Moulin, cadastré AH n°381 d'une superficie de 55 m² d'emprise au sol au prix de 8 000€ (Huit Mille Euros) ;

2°) d'habiliter Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et à procéder à toutes formalités utiles ;

3°) d'autoriser Monsieur le chef du service de gestion comptable de CASTRES à faire recette du produit de cette vente au budget de la Commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

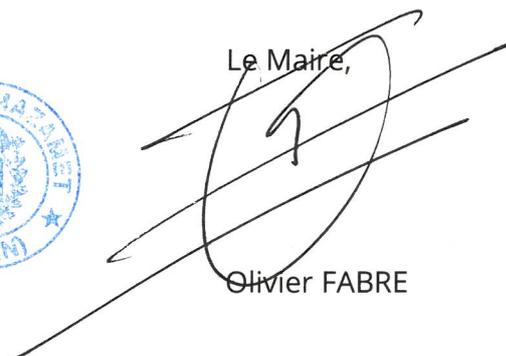
Pour extrait conforme,
Le Secrétaire de séance



Michel BERBESSOU



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*